

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération
n° 2007.02.047**

**École d'arts
plastiques les acacias
: demande de
subvention auprès du
Conseil Général de la
Charente**

LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES LES ACACIAS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE**

Par délibération n° 13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'Ecole d'Arts Plastiques « Les Acacias ».

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de permettre à un large public d'enfants, d'adolescents et d'adultes de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

Considérant que près de 25 % de ces élèves, qui profitent de ces enseignements chaque année, sont originaires de communes situées en dehors de la ComAGA,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 janvier 2007,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter auprès du conseil général de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2006/2007.

D'IMPUTER la recette au budget principal – article 7473 – rubrique 312

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 février 2007

Affiché le :

12 février 2007